



REGLEMENT INTERIEUR

BIENVENUE SUR NOTRE PARC ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol - de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement - constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives.

- 1/ Être en **bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques**, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament, etc.)
Être en **bonne forme morale** (pour éviter les paniques) et **non sujet au vertige**.
- 2/ Suivre **la formation préalable** qui vous sera dispensée (en matière notamment de conditions d'utilisation des installations et des techniques d'évolution) et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront décrites et données, en tout premier lieu **le double assurance**.
- 3/ Utiliser scrupuleusement **les équipements de protection individuelle** qui vous seront confiés. Adopter une retenue sportive en rapport avec cette activité (notamment des chaussures de sport). Attacher les cheveux et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, capuches, boucles d'oreilles, etc.), éviter les objets de valeur (lunettes, bijoux, clés, etc.) et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres.
- 4/ N'hésitez pas à prendre conseil, à nous soumettre toute difficulté ou encore à demander notre intervention à tout moment. Notre devise est : **information, surveillance et secours**.

En pratiquant cette activité à risque, vous nous autorisez à :

- fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo
- exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou ne tiendrait pas compte de nos observations (exemple : non respect des consignes de sécurité comme le double assurance ; chute d'objets)
- refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.

En acquittant votre droit d'entrée, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes et les accepter dans leur totalité.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE : Parcours Aventure®

L'activité proposée est une activité en pratique autonome, c'est-à-dire non encadrée, qui implique le strict respect d'un certain nombre de consignes de sécurité.

- 1/ **Activité non encadrée**, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant en milieu aseptisé, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.
- 2/ **Ateliers mis à disposition**, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.
- 3/ **Instructions préliminaires**, avec formation sur les gestes de base en matière d'auto assurance par validation d'acquis, autorisation de pratique.
- 4/ **Surveillance** de l'activité.



REGLEMENT INTERIEUR

5/ Intervention à 4 niveaux :

- 1) rappel des consignes
- 2) aide à une personne en difficulté par assistance rapprochée
- 3) évacuation
- 4) intervention de premier secours en cas d'accident.

CONSIGNES DE SECURITE

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, lors du briefing d'initiation et par le personnel de surveillance durant toute l'activité et pendant toute la durée de présence sur le site.

- L'initiation est obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.
- Le double assurage est obligatoire tout au long des parcours et sur l'ensemble des ateliers, y compris les échelles verticales et les ateliers de faible hauteur.
- Des gants sont à votre disposition, ils sont obligatoires sur les sauts de Tarzan (parcours rouge et bleu).
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptées à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent en hauteur.
- Il est interdit de stationner ou circuler sous les activités et les plates-formes.
- Il est strictement interdit de fumer.

LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

- L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle du parc.
- Les parcours étant interdits aux mineurs non accompagnés d'adultes, les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un parent, responsable majeur etc. quel que soit le parcours.
- L'accès à un parcours est réservé aux personnes n'ayant éprouvé aucune difficulté sur le(s) parcours antérieur(s).
- L'accès aux parcours en Ligne de Vie Continue est réservé aux enfants jusqu'à 12 ans et aux adultes les accompagnant, ayant effectué avec succès le parcours test « LVC ».
- L'accès aux parcours à l'aide des mousquetons intelligents Clic-It est réservé aux personnes de 10 ans et plus, ayant effectué avec succès le parcours test « Clic-It ».
- L'accès au parcours vert n°1 est réservé aux personnes mesurant 1m10 et plus et pesant moins de 100 kilos – au parcours vert n°2, aux personnes mesurant 1m20 et plus et pesant moins de 110 kilos – au parcours vert n°3, aux personnes mesurant 1m30 et plus et pesant moins de 110 kilos.
- L'accès aux parcours bleu et rouge est réservé aux personnes mesurant 1m40 et plus et pesant moins de 110 kilos,
- L'accès au parcours noir est réservé aux personnes mesurant 1m50 et plus et pesant moins de 110 kilos.
- 3 personnes maximum peuvent stationner sur une même plate-forme.
- 2 personnes maximum peuvent évoluer simultanément sur les échelles verticales et les ateliers verts, 3 maximum sur les autres – à l'exception des tyroliennes et des lianes :
- 1 seule personne à la fois sur les tyroliennes et les lianes : impérativement attendre que la personne devant ait enlevé son matériel du câble avant de se détacher de l'arbre au départ d'une tyrolienne.

La société se réserve le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, toute personne présente dans l'enceinte de son activité et ne respectant pas les consignes ou restrictions ci-dessus.



REGLEMENT INTERIEUR

ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

- Toute personne présente sur le parcours est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident.
- La participation des mineurs est réputée avoir reçue l'accord des parents, responsables majeurs etc. qui s'engagent à les surveiller tout au long des parcours, que ceux-ci accompagnent ou non le mineur sur le parcours.
- Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur qui doivent, le cas échéant, souscrire une extension de garantie pour la pratique de cette activité autonome.
- Les groupes de mineurs (scolaires, centres de loisirs, mairies) doivent prévoir un encadrement suffisant compte tenu de la spécificité de l'activité et de l'âge des pratiquants (1 encadrant pour 4 à 8 mineurs pratiquants).
- Toute personne présente sur le parcours doit porter, le cas échéant, de façon visible le bracelet attestant de son droit d'entrée, sous peine d'être expulsée.

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel de la société Paris Est Aventure est identifiable par des vêtements logotés de couleur orange et, le cas échéant, par le port d'un sac de secours couleur orange également.

Il est formé par la société Aventure Aventure selon un programme de formation dispensé par l'organisme de formation AFFORPAH et titulaire du CQP OPAH.

Les **Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur** ont notamment pour fonctions de :

- Apporter les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel et des ateliers pour les pratiquants
- Vérifier le bon équipement des pratiquants
- Évaluer l'aptitude à évoluer en autonomie lors d'un parcours test en hauteur
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Porter assistance et évacuer une personne au sol Donner l'alerte à l'intervenant en hauteur en cas de nécessité

FICHE DE DÉCHARGE MAJEUR RESPONSABLE

Je soussigné(e) _____ (NOM, PRENOM) reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Paris Est Aventure et m'engage à le respecter dans toutes ses dispositions. Je suis conscient(e) que je pratique cette activité de façon autonome, à mes propres risques et sous mon entière responsabilité, agissant :

- pour moi-même, majeur(e) disposant de mes pleins droits car n'étant pas placé(e) sous la protection de la loi (art 488 du Code Civil) et les personnes,
- en qualité de Père, Mère, Tuteur des enfants mineurs sur lesquels j'exerce l'autorité parentale,
- en qualité de Tuteur, Curateur des majeurs protégés,
- pour les mineurs dont je me porte responsable,

(NOM, PRENOM) _____ (NOM, PRENOM)

(NOM, PRENOM) _____ (NOM, PRENOM)

Je m'engage à ne me substituer en aucune manière aux formateurs de Paris Est Aventure. J'admets que le non respect de ces engagements m'expose à l'exclusion des parcours sans indemnité.

Pour valoir ce que de droit.

Date _____ Signature _____